

AIDES PERSONNALISÉES



ORGANISATION

60 heures
avec les élèves

Les 60 heures sur l'année sont **à consacrer essentiellement aux élèves**. Dans les écoles importantes, une réunion peut être prévue pour l'**organisation** en équipe (sur une heure ou deux). La préparation ou les rencontres avec les parents ne sont pas comptabilisées dans ces heures.

Calendrier
officiel

Le **calendrier officiel**, sur l'année et par période, est à définir par écrit, à afficher et à communiquer à tous, même aux remplaçants.

Le conseil d'école est informé de l'organisation et des groupements.

Les horaires officiels, validés par l'IEN, sont consultables sur le site de la circonscription (*rubrique circo StMAX puis Écoles_tel...*). Ils sont harmonisés pour l'école ou la commune, tous les enseignants et remplaçants sont en service aux mêmes heures.

Les horaires sont **à respecter strictement**, la responsabilité des enseignants est engagée en cas de retard, de problème ou d'accident. On ne remet pas en cause les choix pour tenir compte des demandes différentes des familles (ou des enseignants ou remplaçants). En cas de problème, l'IEN est à prévenir.



POSSIBILITÉS D'ADAPTATION

Une souplesse est possible pour **s'adapter aux besoins** de chaque élève.

Par exemple certains élèves sont invités les lundis et mardis, alors que d'autres viennent les jeudis et vendredis. Mais pour l'école et les enseignants, les dates et horaires des A.P.E. restent fixes.

Une **continuité** est indispensable, sur plusieurs séances, de préférence par période de six semaines environ, entre les vacances. Quant aux aides ponctuelles, elles sont à prévoir pendant la classe (soutien, ateliers).

Pas de
modification
dates et heures

Pour les enseignants, le travail est **défini pour l'année** et il n'est pas possible de modifier pour des raisons personnelles. En cas de problème, une demande d'autorisation d'absence est à envoyer à l'I.E.N. assez tôt.

L'**autorisation des parents** et les informations utiles (dates, compétence, bilan) peuvent être regroupées sur un formulaire unique. Un exemple qui reprend la structure d'un P.P.R.E., est proposé sur le site de la circonscription (*rubrique DOCUMENTS puis Enseignant*).

PRÉPARATION

Cahier journal,
modules
d'apprentissage

La préparation est à décrire, comme les autres activités, dans le cahier journal. Des fiches par **module d'apprentissage** peuvent anticiper sur six semaines, en intégrant les évaluations de départ et de fin, les outils variés (jeux, matériel, manipulations, ordinateur).

L'évaluation finale permet de **mettre en valeur les efforts** réalisés et les progrès. Pour cela, une compétence précise est à expliciter au départ et un bilan est à communiquer aux parents.